L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.
No 93, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 24 JANVIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces D'AMUSEMENTS, voir la 2me page.

EUROPE.

Nous attendions hier nos journaux européens apportés par l'*Europa*, mais ils ne nous sont point parvenus. La malle nous les transmettra peut-être ce matin. En attendant, nous puiserons dans les journaux du Nord quelques détails que ne renfermaient pas nos dépêches.

On n'attachait à Paris aucune créance au bruit qui circulait dans cette ville, le 29 décembre, relativement à la mort de M. Soulé. Ce bruit, on peut le dire maintenant, était entièrement dénué de fondement, car le gouvernement espagnol qui pensait d'abord pouvoir prévenir le duel du ministre américain avec l'ambassadeur de France et qui n'en a été empêché que parce que le jour du combat avait été avancé, a pris immédiatement des mesures pour rendre impossible toute nouvelle rencontre. Il n'est donc pas probable que le duel arrêté entre M. Perry, secrétaire de la légation américaine, et le consul français à Santander, ait eu lieu.

Louis-Napoléon a rendu un décret autorisant l'importation des cotons, expédiés des ports d'Angleterre.

L'évacuation de l'Arménie russe par les Turcs a été annoncé officiellement; le siége d'Akiska et celui d'Alexandropol ont été levés.

Le traité d'alliance conclu entre la Russie et la Perse a été ratifié le 18 décembre à St-Pétersbourg.

La mortalité est considérable dans l'armée russe du Danube.

Omer-Pacha a pris ses quartiers d'hiver à Schumla.

On écrit d'Alep que les Arabes du désert ont formé un corps de 5,000 volontaires.

Un renfort de 15,000 Cosaques est arrivé à l'armée russe du Caucase.

La France et l'Angleterre continuent leurs préparatifs de guerre.

Un steamer russe a mis le feu à plusieurs villages tarés, en tirant contre eux à boulets rouges.

Les Russes ont essayé d'incendier les flottes combinées mouillées à l'entrée du Bosphore. Ils avaient dirigé un brûlot vers les premiers bâtiments de l'escadre, mais les forteresses de la côte l'ayant aperçu l'ont coulé à coups de canons.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Notre correspondant de Washington nous écrit sous la date du 16 courant :

Le télégraphe a dû vous annoncer que le bill relatif à la nomination de l'assistant-secrétaire du trésor a été rejeté hier par la Chambre, après l'adoption d'un amendement portant que la loi n'aurait d'effet que lorsqu'une vacance surviendrait, ce qui eût entraîné la guerre contre qui était dirigé le bill. Bien que le Président ait souvent demandé à M. Guthrie la destitution de l'assistant-secrétaire, par suite des plaintes qu'il avait reçues de ses amis et du parti en général, cependant la Chambre a considéré qu'une destitution indirecte par un bill était une attaque contre l'administration, et telle est la docilité et la soumission de cette dernière assemblée, qu'il supposait même que l'assistant-secrétaire fût encore moins acceptable au parti qu'il ne l'est, le bill eût été rejeté.

M. Redfield, nommé collecteur de la Douane de New-York en remplacement de M. Bronson, sera accepté par le Sénat. Toutes les autres nominations du Président seront ratifiées. Les mécontents ont été apaisés, et maintenant il n'y a plus dans les deux Chambres que du dociles sujets. L'insurrection a été avortée. Deux ou trois sénateurs ne se sont pas encore ralliés et se plaignent de la pusillanimité de leurs collègues, mais ils sont accueillis avec une rigueur glaciale par les Exécutif et ils sont sans puissance. Feront-ils acte de soumission comme les autres? Quand les autres se laisseront-ils intimider par la menace ou gagner par de séduisantes promesses? C'est probable, car notre petit Président y excelle extrêmement habile et à si bien discipliné les têtes chefs créées au sud qu'on a lieu de tout espérer de lui. Les démocrates du Sud se montrent ou ne peut plus soumis.

M. Clayton répondra demain son discours en réponse de M. Cass. Il prouvera que sir John Bulwer, au moment de ratifier le traité, avait conclu ... [illegible]

[illegible]

M. Pettit, du comité judiciaire, présente un rapport favorable à M. Phelps, dont le droit à occuper la place laissée vacante au Sénat par la mort de M. Upham, était contesté.

M. [illegible] présente un bill pour augmenter l'armée des Etats-Unis.

M. Gwin rapporte la résolution de la Chambre relative au capitaine Ingraham, et en demande l'adoption.

M. Clayton reprend son discours en réponse à M. Cass, et parle jusqu'au moment de l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Bissell présente un bill autorisant le Président à payer quatre mois de solde aux officiers, soldats, musiciens, etc., qui se trouvaient à bord du San Francisco lors du naufrage de ce navire et qui ont été sauvés. Référé au comité des affaires militaires.

M. Chandler présente des résolutions portant qu'un comité conjoint sera nommé pour déterminer de quelle manière le Congrès récompensera la noble et généreuse conduite de marins anglais et américains qui ont sauvé les naufragés du San Francisco. Adoptées.

[illegible]

THÉATRE D'ORLÉANS—Aujourd'hui, mardi, *Charles VI* avec MM. Lacroix, Lapierre et Génibrel, Mmes Borghèse et Berton.

CONGRÈS.

SÉNAT—16 janvier—M. Pearce présente une résolution ordonnant au comité des affaires navales d'examiner s'il ne conviendrait pas d'offrir aux officiers et aux équipages du navire anglais *Three Bells*, et des navires américains *Kilby* et *Antarctic*, un témoignage de reconnaissance pour la part qu'ils ont pris au sauvetage des naufragés du *San Francisco*.

M. Seward dit qu'il a eu à ce sujet une entrevue avec le secrétaire de la guerre, et il propose en conséquence une résolution invitant le dernier à communiquer au Sénat toutes les informations qu'il a pu recevoir au sujet de la perte du *San Francisco*.

Les deux résolutions sont passées.

M. Dixon annonce qu'il proposera d'ajouter au bill organisant le territoire de Nebraska une section additionnelle portant que cette partie de la section 8 de l'acte d'incorporation du Missouri dans l'Union qui prohibe l'esclavage au nord du 36e degré 30 m. ne s'appliquera pas au territoire de Nebraska et aux autres territoires des Etats-Unis, dont les habitans seront autorisés à pouvoir de décider si l'esclavage existera ou n'existera pas parmi eux.

[illegible]

J'apprends que la validité de la nomination de M. Phelps, sénateur, ne sera pas contestée. Il avait été désigné par le gouverneur du Vermont pour remplir la vacance occasionnée par la mort de M. Upham, mais la Législature n'ayant pas élu un Sénateur à la session suivante, M. Phelps est revenu occuper son siège, disant qu'il lui appartenait, en vertu de la commission du gouverneur, jusqu'à ce que la Législature de son Etat eût donné un successeur. La question n'était jamais présentée auparavant et il n'y avait pas conséquent pas de précédent à invoquer.

M. Illinois a écrit au gouverneur de l'Illinois une lettre dans laquelle il propose d'autoriser chaque Etat à prélever un droit de tonnage pour améliorer ses ports et la navigation de ses rivières, au lieu d'attendre pour réaliser ces améliorations des secours du Congrès. Ce n'est pas là une idée nouvelle.

Nous ne savons pas encore qui sera sénateur du Mississipi. On nous affirme d'une part que le colonel Davis est élu, et d'une autre part que M. Brown le sera certainement. Si M. Jefferson Davis est élu on pense que M. Clemens remplacera au département de la guerre et que le consulat de la Havane serait offert au gouverneur Brown. S'il n'est pas élu, il est probable que ce dernier poste sera offert à M. Clemens, car on veut faire la paix avec lui.—L'un ou l'autre poste sera la récompense de la lettre qu'il a écrite aux *hards* de Philadelphie qui l'avaient prié de venir haranguer un de leurs meetings. Avec des places que ne peut-on obtenir!

TESTAMENT DE JUDAH TOURO.

L'ouverture du testament de feu JUDAH TOURO a eu lieu hier à la 2me Cour de District. Cet acte de dernière volonté porte la date du 6 janvier 1854.

Le testateur déclare qu'il n'a pas d'héritiers forcés. Il exprime le désir que son corps soit déposé au cimetière israélite de Newport, Etat du Rhode Island. Il désigne comme ses exécuteurs testamentaires MM. R. D. Shepherd, A. K. Joseph, G. Kursheedt et P. A. D. Cazenave. Il laisse $10,000 à M. Joseph, autant à M. Kursheedt et autant à M. Cazenave, ce legs devant leur tenir lieu de commission. Quant à M. Shepherd il le nomme son légataire universel prélèvement fait des legs particuliers. Il lègue à la congrégation israélite de la Nlle-Orléans appelée *The Dispersed of Judah* ses propriétés de la rue Bourbon qui touchent à la synagogue ainsi que les deux maisons adjacentes qu'il a achetées de la succession de David Urquhart, le revenu des dits propriétés devant être appliqué à l'entretien de l'école israélite attachée à la dite congrégation. Il consacre à la fondation d'un hôpital israélite à la Nlle-Orléans toutes les propriétés qu'il a achetées de la succession Paulding.

Nous allons maintenant analyser rapidement le reste du testament, en omettant la phraséologie ordinaire :

A l'association israélite de bienfaisance de la Nlle-Orléans	$5,000
A la congrégation israélite appelée *Shangarai chased* de la Nlle-Orléans	5,000
A la Société de bienfaisance des Dames de la Nlle Orléans,	$ 5,000
A la Société des missions étrangères israélites de la Nlle Orléans,	5,000
A l'Orphans' Home Asylum de la N. Orléans,	5,000
A la Société de secours des orphelins du 4me district,	5,000
A l'Asile Ste Anne pour venir en aide aux femmes et aux enfans dans l'indigence.	5,000
A l'asile des orphelins de la rue du Camp,	5,000
A l'asile des orphelins du 3me district	5,000
A l'asyle de Milne,	5,000
A l'association charitable des pompiers,	5,000
Au Seaman's Home du 1er district,	5,000
Pour fonder un dépôt de mendicité à la Nouvelle Orléans (Ce dépôt sera organisé par les exécuteurs testamentaires du défunt qui nommeront ensuite les directeurs de l'établissement, lesquels désigneront leurs successeurs conformément à la loi. Le maire de la ville sera directeur de droit.)	80,000
A la ville de Newport pour l'établissement d'un parc public,	10,000
A la Bibliothèque de Redwood, Newport,	3,000
A la congrégation israélite de Boston appelée Ohabay Shalome,	5,000
A la congrégation israélite de Hartford, Connecticut,	5,000
A la société israélite de secours de l'Amérique du Nord,	10,000
Pour venir en aide aux Juifs de l'ancienne Judée et leur permettre d'adorer Dieu selon leur culte, (Dans le cas où des difficultés légales surgiraient à l'endroit de ce dernier legs, les exécuteurs testamentaires du défunt devront avancer les $60,000 ci-dessus à la fondation d'une société israélite de secours semblable à celle de New York connue sous le nom de *North American Relief Society for the Indigent Jews of Jerusalem, Palestine*.)	60,000
A la Société de l'Hôpital des juifs de New York,	20,000
A la Société israélite de bienfaisance de New York, appelée *Mashebat Nafest*	5,000
A la Société israélite de bienfaisance de New York, connue sous le nom de *Gimeleet Chased*	5,000
A la caisse de l'Ecole Talmud Torah attachée à la congrégation israélite Shearosh Israel de New York,	13,000
A l'Institut de B'nai Jeshurum de N. York	3,000
A la congrégation israélite *Shangarai Tefila* de New York,	3,000
A la Société de bienfaisance des dames de New York,	3,000
A la Société israélite de bienfaisance des Dames de Philadelphie,	3,000
A la Société d'instruction israélite de Philadelphie,	3,000
A la congrégation israélite *Ashabat Israel* de Baltimore,	3,000
A la congrégation israélite *Beth Shalome* de Richmond,	5,000
A la congrégation israélite *Shearith Israel* de Charleston,	5,000
A la congrégation israélite *Shangarai Shamogen* de Mobile,	2,000
A la congrégation israélite *Mikvé Israel* de Savannah,	5,000
A la congrégation israélite de Montgomery,	2,000
A la congrégation israélite de Memphis,	2,000
A la congrégation israélite *Adas Israel* de Louisville,	3,000
A la congrégation israélite *Bnai Israel* de Cincinnati,	3,000
A l'école israélite *Talmud Yeladin* de Cincinnati,	5,000
A l'hôpital des Juifs de Cincinnati,	5,000
A la congrégation israélite *Tifereth Israel* de Charleston,	5,000
A la congrégation israélite *Bnai El* de St-Louis,	3,000
A la congrégation israélite *Beth El* de Buffalo, New York,	3,000
A la congrégation israélite *Beth El* d'Albany, N. Y.	3,000
A l'asile des orphelins de Boston,	5,000
A l'asile des orphelins de Boston,	5,000
A l'hôpital des fumes du Massachusetts,	10,000
Pour le salaire d'un ministre qui sera attaché à la synagogue de Newport, R. I., et pour l'entretien du cimetière juif de cette ville,	10,000
A David Gould et à Nathan H. Gould directeur du cimetière ci-dessus,	2,000
A Mlle Catherine Hays,	5,000
A Mlles Catherine, Harriet et Julia Myers, filles de Moses M. Myers de Richmond,	7,000
Aux enfans survivans de feu Samuel Myers, de Richmond,	3,000
A M. S. Lupply C. Ewing, de Boston,	1,000
Au Rév. Isaac Leeser, de Philadelphie,	3,000
Au Rév. Moses N. Lathan et à sa femme,	5,000
Au Rév. Théodore Clapp, de la Nlle Orléans,	5,000
A Mme Ellen Brooks, femme de Corbain Crooks, de Boston, et fille de B. D. Shepherd, légataire universel du défunt	3,000
Pour offrir un don quelconque à Mme Josepha, femme de l'un des exécuteurs testamentaires,	2,500
Pour offrir un don à Mme Rebecca Kursheedt, femme de M. Benjamin Florance, de la N. Orléans,	2,500

BANQUE DE LA LOUISIANE.— Cette Banque vient de déclarer un dividende SEMI-ANNUEL de cinq pour cent, et un DIVIDENDE EXTRA de cinq pour cent, que les actionnaires toucheront à partir du lundi 6 février prochain. Voir l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—L'élection des membres de la nouvelle direction du Chemin de fer des Opelousas a eu lieu ces jours derniers. Voici la liste des élus : MM. J. H. Overton, A. Lanfear, M. O. H. Norton, J. Y. de Egana, R. B. Sumner, J. D. Denegre, A. B. Seger, A. Chiapella, P. Simms, J. W. Stanton, D. Urquhart, Henry Renshaw, H. M. Wright, R. Geddes, E. Gardère jr, H. Hopkins, Robert Cade, V. P. Winder.

CONSEIL DES ASSISTANS-ALDERMEN.

Réunion à l'heure accoutumée, lundi soir. Dix neuf membres sont présens.

La prise en considération de l'ordonnance relative au pavage de la ville en blocs de granit carrés, est remise à la prochaine séance.

Le comité de conférence nommé *ad hoc* se prononce en faveur du paiement d'une somme de $2,000 aux officiers de police atteints par l'épidémie durant l'été dernier. M. Keerman s'oppose à la réception du rapport en alléguant une informalité. M. O. Sullivan plaide vivement en faveur de l'allocation. M. Stark s'oppose à ce que l'on agisse avec précipitation. M. Derbès dit qu'il est en faveur de l'allocation, mais il croit que le rapport doit être renvoyé au comité. Le Conseil propose de référer de nouveau le rapport et M. Keerman proteste contre l'acte de la majorité. La résolution est soumise au Conseil; M. Keerman la combat avec chaleur. Il dit qu'il y a dans la police des surnuméraires qui font les devoirs des agens réguliers; il ne veut pas quant à lui que l'on paie deux catégories d'officiers de police. M. Mayo demande s'il faut maintenant que la ville paie des individus qui se rendent malades par un excès de boissons. M. O. Sullivan répond avec animosité à cette observation et la séance devient orageuse. On échange de part et d'autre de dures paroles, et au milieu d'un vacarme impossible à décrire. Un membre se lève et demande la réconsidération du vote donné sur le rapport. Cette motion prévaut et la question est remise à lundi prochain.

M. Davis donne sa démission de secrétaire du Conseil; elle est acceptée. L'élection de son successeur aura lieu lundi prochain.

Le secrétaire lit une communication de maire relative à divers procès dans lesquels jugement a été rendu contre la ville. Cette communication, sur la proposition de M. Watkins, a été référée à un comité conjoint des deux Conseils.

Une communication du maire, transmettant au Conseil la note des dépenses du Bureau de Santé pendant la dernière épidémie, est référée au comité de salubrité publique.

Un rapport du contrôleur touchant certaines adjudications faites par cet officier, est lu et référé au comité de finances et au comité des rues et débarcadères.

TEXAS.

Le steamer *Perseverance* arrivé hier, nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 19 courant. La législature siégeait encore.

Un individu nommé Owen D. Egan a tué M. P. Carran et blessé M. Wm Grant. Il s'est livré à la justice et a été mis en liberté après avoir fourni un cautionnement de $2,000.

Le *Victoria Advocate* annonce la mort de Don Fernando de Leon, ancien commissaire de la colonie De Leon.

John A. Cunningham a été nommé maire de Victoria.

Le *San Antonio Ledger* nous apprend que le général Garland a établi son quartier général vis-à-vis du Paso. Il concentre des troupes dans le voisinage des Montagnes Blanches [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

VOLS.—James Kelly a été arrêté hier pour avoir volé de la viande sur le marché Ste-Marie. Le plaignant a affirmé que le vol avait été commis, mais le recorder, pour des raisons que nous ignorons, a mis l'affaire hors de Cour.

L'esclave William, appartenant à M. D. S. Dunn, a été, quelques jours à la maison de travail et a reçu en outre quinze coups de fouet, pour avoir volé un jambon.

Margaret Heimeyo et Eliza Mahoney, accusées d'avoir volé $25, subiront un interrogatoire le 30 du courant.

TENTATIVE DE MEURTRE—Mme Bridget Burke a déclaré hier au recorder Winter que son mari a tenté dernièrement de la tuer, et qu'il mettra son projet à exécution dès que l'occasion se présentera. Le recorder a fait arrêter M. Burke et a exigé de lui un cautionnement.

AMENDES—Thomas Whalen, arrêté pour vol d'amandes à bord du bateau à vapeur *H. R. W. Hill*, a fourni un cautionnement de $300 pour répondre de ce méfait lorsque l'affaire sera appelée.

BRIS DE PAIX—Plus de trente individus ont été arrêtés hier sous prévention de bris de paix.

Deuxième District.

VOIES DE FAIT—Michel Kiley a été arrêté sous prévention d'être armé d'un fleau et frappé James Wallace à la tête—$300 de cautionnement.

ATTAQUE—Peter Johnson est accusé d'avoir attaqué Victor Jean-Baptiste, h. c. l.—$300 de cautionnement.

FAUX BILLET—François Noges accuse Pierre Mayer de lui avoir donné, en paiement, un faux billet de la Banque de l'Etat de la Louisiane—Le prévenu a fourni un cautionnement de $300.

ASSAUT ET BATTERIE—Etienne Beuret, h. l. l. est accusé d'avoir assailli Annah Duffi—$500 de cautionnement.

James Crozier, second du bateau à vapeur Rota, a fourni le même cautionnement. Il est accusé de s'être porté à des voies de fait contre Robert Hamilton.

VOLS—Wm Frey, accusé, par le lieutenant de police, d'avoir enlevé un sac adressé au maître de poste de cette ville, a été envoyé devant la Première Cour de District.

L'esclave Ovide, appartenant à M. Ferd. Lemos et les nommés Pedro Ruis et Pantaleon Ceodler, sont accusés d'être introduits chez Mme Délèry, rue du Quartier et, après avoir attaché la domestique à la colonne du lit, d'avoir enlevé divers articles. Ovide a fourni $300 de cautionnement.

ACQUITTÉS.—John Ford et Geo. Trisby, accusés d'être entrés dans la chambre de Jacob Brown, à bord du *Swamp Fox*, et d'avoir enlevé pour $300 de montres, bracelets, boutons, boucles d'oreilles, etc., ont comparu hier devant le Recorder Ramos et ont été acquittés.

LOUISIANA—POLKA PAR ERNEST REDON—Il reste encore à vendre chez M. T. Benoit, rue de Chartres, 78, quelques exemplaires de cette charmante polka, dont le produit doit être affecté à l'édition d'un grand morceau de piano écrit par le même compositeur. Nous l'avons dit, M. Redon est un jeune Louisianais qui a de l'avenir et qui mérite l'appui de ses compatriotes.

LE NAVIRE CALORIQUE—Le capitaine Ericsson, dans une note adressée au New York Express, annonce à ce journal que toutes les machines ont été renouvelées à bord du navire calorique l'Ericsson dans le sens commandé par les premières expériences, et que les résultats les plus satisfaisans ont été obtenus par suite de ces modifications. Il a fallu du temps pour tout refaire, mais ces difficultés qui d'abord paraissaient insurmontables ont été vaincues et on compte maintenant sur une grande vitesse, grâce à l'accroissement considérable de force motrice. Les nouvelles machines sont beaucoup plus petites et construites sur le même principe que les premières; seulement au lieu de l'air atmosphérique ordinaire, c'est de l'air atmosphérique comprimé dont se sert l'inventeur. L'Ericsson partira incessamment pour l'Europe.

NEW-YORK—Le *Courrier des Etats Unis* publie sur le désastreux incendie dont New-York a été le théâtre, les détails suivans :

Nous avons d'ailleurs peu de chose à ajouter aux détails que nous avons donnés sur l'incendie de samedi. Les chiffres auxquels nous avons évalués la perte sont considérés, par quelques-uns de nos confrères, comme au-dessous de la réalité, surtout en ce qui concerne l'ameublement de l'hôtel Lafarge. En embrassant sous cette dénomination les travaux d'embellissement et d'aménagement, il avait déjà été dépensé, paraît-il, une somme de $170,000, sur laquelle $55,000 seulement se trouvent couverts par les assurances. Cette perte ne tomberait toutefois pas en entier sur les propriétaires, MM. Lauier, Wright et compagnie, grâce à une clause spéciale de leur contrat d'achat, qui laissait les risques à la charge des fournisseurs respectifs, jusqu'à complète livraison.

En ce qui concerne M. Lafarge, toutes ses assurances, qui s'élevaient en total à 167,000 dollars, lui laisseront subir une perte d'à peu près autant.

Il paraît qu'un des propriétaires de l'hôtel, M. Lanier, déjà installé avec sa famille, dans un des appartemens du troisième étage, a couru les plus grands dangers. Eveillé lorsque les flammes et la fumée le cernaient presque de toutes parts, il n'est parvenu à trouver une issue qu'au moment où les forces allaient lui manquer. Moins heureux encore, un de ses fils s'est complètement égaré et n'est arrivé enfin à sortir du bâtiment incendié, que pour tomber dangereusement malade.

On a eu lieu de craindre, un moment, pour le Bond street House, dont le mur confinait à celui du Lafarge House. Mais si les efforts des pompiers sont parvenus à le préserver du feu, ceux de la police n'ont pu le défendre contre les malfaiteurs. La maison a été presqu'entièrement dévalisée et l'on n'estime pas à moins de $30,000 la valeur des objets de toute sorte enlevés par ces misérables, qui, semblables aux corbeaux immondes, s'abattent partout où survient une calamité publique.

On croit savoir maintenant que le feu a dû être communiqué à l'estrade de la salle de concerts par un conduit de chauffage à l'air chaud qui passait au-dessous.

FEUILLETON.

LA FAMILLE JOUFFROY,

Roman par M. EUGENE SUE.

XIII.

—Je te disais donc, chère Marianne, continua la tante Prudence, que j'aimais passionnément l'un de ces pareils qui, intimement lié avec mon frère, venait très souvent à la maison.......

—C'est comme moi!....—pensa Marianne avec surprise et tristesse; puis elle ajouta tout haut :—Ce parent, ma tante, ignorait que vous l'aimiez ?

—Il n'a pu s'en douter. Il ne s'en est jamais douté.

—Toujours comme moi!....—pensait Marianne,—toujours comme moi!....

—Lui avouer mon amour!.... le pouvais-je? ....Non, j'étais trop laide!.....Mon cousin se serait moqué de moi, et il m'eût fait comprendre l'impossibilité de notre mariage.

—Ainsi, ma tante, vous aimiez sans espoir?

—Oui, sans espoir, lorsque je conservais ma froide raison; mais, malgré moi, je me laissais surprendre à de folles illusions, et alors je me disais : « Peut-être devinera-t-il mon amour.... « peut-être pensera-t-il qu'il est rare de trouver « réunies les qualités du cœur et la beauté de « la figure.... peut-être pensera-t-il que lors- « qu'il s'agit d'un engagement de toute la vie, « mieux vaut un cœur tendrement, incessam- « ment dévoué, qu'une beauté éphémère. » En un mot, ma pauvre enfant, je m'abandonnais à ces imaginations communes aux femmes laides, qui se sentent riches d'inutiles trésors de dévouement et de tendresse....

—Toujours comme moi!—pensait Marianne;—hélas! toujours comme moi!

—Malheureusement mon cousin n'avait pas lieu de songer aux compensations que l'amour le plus dévoué peut apporter à la laideur; puis, pour apprécier ce que valait mon cœur, il eût fallu le pénétrer, l'étudier : c'est ce dont mon cousin n'avait souci. Familier avec moi, ainsi qu'on l'est entre parens du même âge qui se voient fréquemment, mais ne ressentant à mon égard aucune sympathie, car je n'avais rien d'attrayant, tant s'en faut! il ne s'apercevait pas du trouble, de l'émotion que me causait sa présence; il ne remarquait pas mille puérilités qui malgré moi trahissaient mon amour....

—Toujours comme moi!.......—pensait Marianne de plus en plus étonnée des rapprochemens étranges qui existaient entre sa position et celle de sa tante.

—Enfin vint le jour où mon cousin dut se marier.... Il était commerçant; la surveillance d'une femme devenait nécessaire à sa maison.

—Ainsi, ma tante, il s'est marié?

—Oui, à une jeune personne assez belle.

—Mon Dieu, que vous avez dû souffrir!....

—Oui, j'ai beaucoup souffert...... parce que je craignais (et mes craintes ne m'ont pas trompée) que la femme choisie par mon cousin ne le rendît pas heureux; non qu'elle eût de graves défauts, mais elle était sotte et acariâtre. Peu d'années après son mariage, mon cousin finit par découvrir en moi quelque bon sens, quelque droiture d'esprit : il me confiait ses ennuis. Je l'aimais sincèrement; et, loin de me réjouir de ses chagrins, qui, pour ainsi dire, me vengeaient, je les ressentais avec lui, je le consolais de mon mieux. Il s'établit ainsi, peu à peu, entre nous, une étroite intimité; j'y trouvais le dédommagement de mes peines secrètes. Enfin, au bout de quinze ans de mariage, mon cousin devint veuf....

—Quoi! ma tante.... il est veuf?.....—dit vivement Marianne en semblant réfléchir.

—Il est veuf.....et lorsqu'il le devint, je m'abandonnai à une dernière et folle espérance. Mon cousin n'était plus jeune, il atteignait un âge voisin de la vieillesse, époque de la vie où l'on ne doit plus guère voir dans le mariage qu'un échange de tendres soins, de confiance intime, de sérieuse affection. Aussi, à l'âge où nous étions arrivés tous deux, je pensais que peut-être ma laideur ne compterait plus.... et qu'il s'imaginerait quelque jour de me proposer d'achever ensemble notre existence. Je me trompais : il resta veuf, et, malgré son amitié, il n'a pas plus songé à moi qu'il n'y avait songé dans sa jeunesse; puis, il faut l'avouer.... il me croyait, il me croit toute autre que je suis. S'arrêtant à la surface de mon caractère, il s'étonne parfois naïvement de l'amitié que je lui témoigne.....à ma manière, il est vrai. Je suis pour lui, comme pour tant d'autres, une vieille fille vouée au célibat par égoïsme, et qui s'il à sans se douter qu'elle eût un cœur. De là ses railleries continuelles sur mon insensibilité, sur mon horreur du mariage....

—Mais, ce soir encore, les plaisanteries de notre cousin Roussel.....Mon Dieu! ma tante, c'est donc lui que vous avez tant aimé... que vous aimez encore?....

—Oui.... c'est lui....

—Ah! ma pauvre tante!

—Cet aveu, Marianne, est la plus grande preuve d'affection que je te puisse donner. Mon seul but est d'attirer, de mériter ta confiance, et, ainsi de te consoler, de te guider de mon conseil. [illegible]

[illegible]

—Calme-toi.... chère enfant.... et tâchons de parler raison.... Envisageons ta position sans rien exagérer, si en mal si en bien.

—Ah! ma tante, tout est fini pour moi! Fortuné aime Aurélie. Elle est si belle.... comment ne l'aimerait-il pas! Mon Dieu! pourquoi donc tous les avantages à ceux-ci.... et rien à ceux-là? .... Oh! pour la première fois j'envie la beauté de ma sœur. A elle les flatteries, les empressements, les préférences de mon père et de ma mère.... Elle est leur joie, leur orgueil, tandis que moi....—Et les pleurs de Marianne coulèrent de nouveau.—Tandis que moi je suis laide, infirme.... Mes parens n'osent à peine me montrer.... ils me cachent.... je leur fais honte.... je le sais bien. Depuis longtemps je m'étais résignée à mon sort.

—Marianne, que dis-tu?

—Ma tante, me croyez-vous aveugle et insensible? Ah! sans la confiance que vous m'inspirez maintenant, jamais je ne me serais plainte à vous.

—De ces préférences, tu souffres donc, malheureuse enfant?

—Non, jusqu'à ce soir, je n'en avais pas souffert.... je les comprenais.... elles me paraissaient naturelles.... moi aussi j'étais fière de ma sœur, je me plaisais à la parer, à l'admirer; mais aujourd'hui, je jalouse, je déteste sa beauté; oui.... tenez, ma tante, c'est odieux ce que je vais vous dire, mais maintenant que je sais qu'Aurélie épousera Fortuné, il me semble que je la hais.

Et Marianne sanglotant cachait son visage dans son mouchoir.

La vieille fille, prenant entre les siennes les mains de sa nièce, lui dit avec l'accent d'un profond intérêt :

—Mon enfant, je ne veux pas te donner de fausses espérances; je te dirai toute la vérité, mais aussi tu reconnaîtras que tu as tort de te désoler ainsi à l'avance.... Ecoute-moi : Fortuné nous a fait part, au cousin Roussel et à moi, de son désir d'épouser ta sœur, dont il est, nous a-t-il dit, épris, passionnément épris.

—Mon Dieu!.... comme il l'aime....

—Je t'ai promis la vérité tout entière; je ne cache rien.... Il nous a priés d'être les interprètes de ses vœux auprès de ton père et de ta mère.

—Vous voyez donc bien! s'écria Marianne en sanglotant.—Il n'y a plus d'espoir! Il aime Aurélie passionnément.

—Laisse-moi achever. J'ai formellement refusé à ton cousin de m'occuper de sa demande.

—Vous avez refusé ?

—Oui, et il me maudit sans doute; il s'en prend à mon esprit acerbe, à la sécheresse, à la dureté de mon cœur de vieille fille, et cependant l'intérêt seul de ton cousin et le tien ont dicté mon refus.

—Mon intérêt..... et celui de Fortuné?

—Certainement.... car d'abord je te soupçonnais d'aimer ton cousin.... puis, selon moi, Aurélie n'est point la femme qui lui convient.

—Quoi! ma tante, malgré sa beauté?

—A cause de sa beauté.....

—Je ne vous comprends pas, ma tante....

—Je ne saurais maintenant m'expliquer làdessus.... mais il ne faut point te désespérer.

Le bruit d'une voiture entrant sous la porte cochère interrompit la tante Prudence; elle regarda la pendule et dit :

—Il n'est pas encore minuit, et ta sœur rentre déjà du bal.... C'est singulier!

—Je croyais qu'Aurélie ne serait de retour, comme d'habitude, qu'à deux ou trois heures du matin; son chocolat n'est peut-être pas prêt.... Mon Dieu, maman va me gronder,—dit Marianne; puis avec amertume elle ajouta :—Je suis pourtant pas la servante de ma sœur!

Ces mots frappèrent la tante Prudence. Sa nièce, pour la première fois, regardait comme une sorte d'humiliante servitude ces soins qu'elle avait jusqu'alors rendus à sa sœur, non seulement sans se plaindre, mais avec une tendre empressement.

—Allons, mon enfant, sois selon ta coutume soumise envers ta mère, complaisante pour ta sœur,—reprit la tante Prudence,—l'on ne pèche jamais par excès de soumission et de bonté. Ils sauront bien trouver le temps de ce qui t'intéresse. Courage!.... espère!.... ou plutôt.... ne désespère pas!

—Ah! ma tante, je le pressens, mon sort sera le vôtre; je resterai fille, avec mon triste amour au cœur.—Là, tout en levant les yeux, pleins de larmes, elle ajouta :—Bonsoir, ma tante.

—Bonsoir, mon enfant. Mais, encore une fois, je t'en conjure, ne perds confiance ni en moi ni en toi.... Embrasse-moi....Tu diras à ta mère que je suis couchée. J'ai besoin d'être seule afin de réfléchir à loisir.

Marianne quitta la vieille fille afin d'aller au devant d'Aurélie et de l'aider à quitter sa parure de fête.

XIV.

Les deux sœurs occupaient la même chambre confortablement et élégamment meublée. Deux lits jumeaux se partageaient le fond d'une vaste alcôve. Madame Jouffroy, ayant, selon sa coutume, embrassé ses filles avant leur coucher, s'était retirée. Aurélie, assise au coin du feu dans un fauteuil, venait de revêtir un peignoir, après avoir, avec l'aide de Marianne, quitté sa robe de bal et ôté les ornemens de sa coiffure. Emiettant machinalement une brioche dans un bol rempli de chocolat, la jeune fille semblait pensive et restait silencieuse.—Habituellement, au contraire, à son retour du bal, elle détaillait à sa sœur les moindres détails sur la soirée, récit toujours écouté, souvent même sollicité par Marianne avec une curiosité naïve. Mais, ce soir-là, Marianne, silencieuse aussi, ne provoquait pas les confidences d'Aurélie, qu'elle contemplait avec un triste accablement, la trouvant en déshabillé plus belle encore peut-être que parée des atours de la toilette.—En effet, ainsi vêtue d'un peignoir blanc, et seulement coiffée de ses magnifiques cheveux, dont l'une des tresses dénouées tombait sur son épaule nue, Aurélie était bien moins séduisante qu'en robe de bal.

Ah!—pensait Marianne,—comment n'ai-je pas deviné que Fortuné, si artiste, si passionnément admirateur de ce qui est beau, devait aimer ma sœur? Mon Dieu, qu'elle est belle!—ajoutait Marianne avec un ressentiment douloureux et jaloux qu'elle éprouvait pour la première fois,—qu'elle est donc belle!

Aurélie, après avoir pris sans appétit quelques cuillerées de chocolat, dit avec sa désinvolture d'enfant gâté, en s'adressant à Marianne et lui présentant la tasse de porcelaine :

—Petite sœur, je n'ai pas faim ce soir.

En toute autre circonstance Marianne, selon son habitude, se fût empressée d'épargner à l'indolente la peine de se lever pour aller placer le bol sur un guéridon; mais, en proie à ses amères réflexions, Marianne ne bougea point, se répétant qu'après tout elle n'était pas la servante de sa sœur. Celle-ci, accoutumée aux prévenances et croyant n'avoir pas été entendue, reprit :

—Petite sœur, à quoi penses-tu donc? Tiens, voilà ma tasse.

La force de l'habitude, l'embarras d'expliquer à sa sœur pourquoi elle lui refusait, ce soir-là, les petits services qu'elle lui rendait ordinairement, obligèrent Marianne de prendre la tasse. Elle la déposa sur un meuble.

Aurélie, de plus en plus pensive, ne remarqua pas l'expression contrainte des traits de sa sœur, et se renversant sur le dossier de son fauteuil, dans une pose remplie de grâce et de nonchaloir, elle étendit ses petits pieds, et ses bras au-dessus de sa tête, puis les rabaissant languissamment, et cachant pendant un moment ses yeux sous ses deux mains, elle tendit à sa sœur son pied charmant, chaussé de satin blanc, en disant d'une voix caressante :

—Bonne petite Marianne, puisque tu es, selon ton habitude, en train de me gâter, gâte moi tout à fait.... dénoue les cothurnes de mes souliers.... et donne-moi mes pantoufles. Je ne sais ce que j'éprouve.... je me sens lasse.... mais lasse.... à ne pouvoir remuer, quoique je n'aie dansé que deux contredanses.

Marianne d'abord se révolta contre ce nouvel acte de servilité, mais cédant encore à l'habitude, et aussi à la douce câlinerie de l'accent d'Aurélie, la révoltée, agenouillée sur le tapis, commença de dénouer les cothurnes des petits souliers de satin blanc dont était chaussée sa sœur. Une comparaison cruelle qui n'était jamais venue à l'esprit de Marianne lui serra douloureusement le cœur. Elle avait eu la jambe cassée au-dessus de la cheville, et le membre restait difforme, raccourci, la fracture ayant été mal réduite selon les termes de l'art. Aussi, lorsque Marianne agenouillée tint dans sa main,—car il y tenait tout entier—le petit pied de sa sœur, si élégamment attaché à sa jambe charmante, découverte par un pli du peignoir, la pauvre boiteuse eut plus que jamais conscience de son infirmité. Les larmes lui vinrent aux yeux, mais elle les contint, et, après avoir placé devant sa sœur ses pantoufles, elle lui dit, étouffant un soupir :

—Tu n'as plus besoin de moi, je vais me coucher, j'ai grand sommeil.

—Te coucher? Est-ce que tu ne seras pas assez gentille pour me délacer comme à l'ordinaire!—reprit Aurélie avec surprise.—Et puis, avant de nous coucher, n'ai-je pas à te raconter ma soirée? Oh! j'en aurai long à te dire chère petite sœur!—ajouta la jeune fille d'un air rêveur.—C'est pour cela, je crois, que je tarde autant à commencer mon récit.

—Parce que tu as beaucoup de choses à me raconter?

—Oui,—répondit Aurélie, toujours pensive; puis, après un moment de silence, elle reprit avec un affectueux enjouement :—On a une sœur bonne, oh mais! bonne et gentille au-delà de tout ce qu'on peut imaginer; elle vous gâte à vous rendre honteuse, et il s'en fait si doux de se laisser gâter par elle. Or, cette chère petite sœur n'est-elle pas votre confidente obligée? peut-on, doit-on lui cacher quelque chose?—Puis elle ajouta tendrement :—Viens là, près de moi, et causons.

Ce disant, Aurélie passa familièrement son bras autour du cou de sa sœur, qui s'assit près d'elle et la baisa au front. Cette caresse, l'affectueux accent des dernières paroles d'Aurélie, exercèrent un charme irrésistible sur Marianne, malgré son irritation et sa jalousie secrète.

—Hélas! la douleur m'aveugle, me rend injuste et méchante,—pensait-elle.—Est-ce donc la faute d'Aurélie si Fortuné est amoureux d'elle? .... Pauvre sœur!.... elle est la cause involontaire de mes chagrins; je ne dois pas l'accuser du mal qu'elle me fait involontairement.

Et l'excellente créature, tâchant de sourire, se serrant plus étroitement contre Aurélie, qui appuyait toujours l'un de ses bras sur son épaule, lui dit :

—Voyons, raconte-moi ta soirée.... Tu ne t'amusais donc pas beaucoup?

—Pourquoi cela?

—Il était à peine minuit lorsque vous êtes rentrés.

—Il est vrai,—répondit Aurélie en étouffant un soupir,—c'est la première fois que je reviens du bal presque triste, et que je l'ai quitté de si bonne heure.

—Et pour quelle raison es-tu revenue de si bonne heure?

—Ah! petite sœur......

—Eh bien!......?

—J'ai grand'peur que le dépit m'ait ramenée ici.....

—Et à propos de quoi ce dépit?

—Ce que j'ai à t'avouer est peut-être si ridicule,—poursuivit Aurélie en hésitant et rougissant,—que sans doute tu te moqueras de moi.

—Je n'ai guère l'esprit tourné à la raillerie,—répondit Marianne en secouant mélancoliquement la tête.—Parle en toute confiance.

—Mme Richardet nous avait, tu le sais, annoncé une surprise?

—Oui, des bouquets et des gerbes magnifiques, comme aux grands bals du faubourg Saint-Germain; telle devait être cette surprise, selon votre cousin Roussel.

—Le faubourg Saint-Germain y était bien en effet..... quelque chose.

—Comment cela?

—Un pair de France et son neveu,—l'oncle est marquis, le neveu est comte de Villetaneuse, [illegible]

—N'était-ce pas une véritable surprise, et des plus agréables? car je te l'avouerai, petite sœur, il est impossible de rencontrer quelqu'un de plus charmant, de plus aimable, que le neveu du marquis.... et....

Aurélie s'interrompit, craignant d'en avoir trop dit; elle devint pourpre, appuya son front sur l'épaule de Marianne et garda pendant quelques instans un silence embarrassé.

La jeune fille baisant à son tour Aurélie au front, lui dit tendrement :

—Quoi! tu hésites à continuer ton récit? N'as-tu donc plus confiance en moi?

—Peux-tu le croire? D'ailleurs, je n'ai pas à rougir de ce qui me reste à t'apprendre,—et Aurélie relevant la tête, reprit d'une voix plus assurée :—Ce pair de France et son neveu assistaient donc au bal des Richardet. L'oncle se nomme M. le marquis de Villetaneuse, et son neveu M. le comte de Villetaneuse. Ce sont, dit-on, des personnages du plus grand monde, et très bien à la cour, j'ai eu l'honneur insigne de danser avec l'un de ces hauts et puissants seigneurs!—ajouta Aurélie en souriant.—Oui, j'ai dansé avec M. le comte de Villetaneuse, et bien plus, il n'a fait danser que moi et grand dépit des autres demoiselles.... Enfin, comme il ne faut rien cacher à ma sœur.... je t'avouerai ma sollicitude, je n'ai pas été absolument désolée de donner ce crève-cœur aux autres invitées des Richardet.

—Oh! fi! la méchante!....

—Hélas!.... petite sœur.... j'ai fait pis encore....

—Quoi donc?....

—Après ma première contredanse avec M. de Villetaneuse, plusieurs jeunes gens de la société de M. de Richardet sont venus m'engager, et j'ai eu la férocité de les refuser....

—Ah! Aurélie!....

—J'ai eu tort, n'est-ce pas, Marianne?

—J'ignore les coutumes du bal.... mais ce refus me semble impoli....

—C'est vrai.... et maintenant je regrette d'avoir agi ainsi.... Mais si tu savais combien, en ce moment-là, ces pauvres jeunes gens me paraissaient gauches, empruntés, auprès du comte de Villetaneuse!

—Qu'a-t-il donc en lui de si extraordinaire?

—Il a d'abord une figure charmante, une tournure des plus élégantes, et puis une voix si douce, des manières si distinguées, une façon si aimable, si spirituelle, d'exprimer les moindres choses! ses complimens,—car il m'a fait des complimens.... et beaucoup!.... n'ont rien d'embarrassant. Enfin, que te dirai-je? il n'y a aucune comparaison possible entre lui et les personnes que nous connaissons.... Combien je suis fâchée que tu ne l'aies pas vu, petite sœur! tu comprendrais alors mon admiration.... Que dis-je? tu partagerais mon fanatisme pour le comte de Villetaneuse,—ajouta Aurélie en souriant, et sentant, sans savoir pourquoi, le besoin d'exagérer l'impression qu'avait causée le neveu du pair de France.

—Te voilà donc admiratrice fanatique de ce M. de Villetaneuse, pour avoir dansé une contredanse et causé avec lui pendant dix minutes? C'est, tu l'avoueras, ma chère Aurélie.... se fanatiser à bon marché!

—Oh! mais je n'ai pas tout dit.

—Quoi donc encore?

—Environ un quart d'heure après que M. de Villetaneuse m'a eu fait danser, son oncle, le marquis, s'est approché de moi et de maman, auprès de qui j'étais assise; il a été pour nous aux petits soins et d'une amabilité extrême.

—Tu es peut-être autant fanatique de l'oncle que du neveu?

—Cela se pourrait bien, car je n'ai de ma vie rencontré de vieillard plus gai, plus spirituel. Je me figure que ce que l'on appelle les gens de l'ancienne cour devaient avoir ces manières à la fois polies et distinguées. Maman raffole de lui. Il lui a dit qu'elle ressemblait à s'y méprendre à je ne sais plus quelle duchesse.

—C'est donc pour cela qu'en rentrant ce soir mon père appelait toujours en riant maman madame la duchesse Mimi?

—Certainement!.... Juge si maman était flattée! Et, chose singulière, il paraît que je ressemble aussi, mais en beaucoup mieux (c'est M. le marquis et non pas moi qui dit cela), c'est que je ressemble fort à une jeune comtesse, l'une des femmes les plus à la mode de Paris. « Enfin, »—nous disait M. le marquis « avec son « air de grand seigneur, enfin, mesdames, main- « tenant que je suis là, près de vous deux, et « que je ne regarde point surtout autour de moi « mon illusion est complète, et grâce à votre « aimable présence ici, je me crois au faubourg « Saint-Germain. »

—Entre nous, les complimens que vous adressait M. le marquis étaient assez désobligeans pour les autres personnes de la société de Richardet!

—C'est pourtant vrai, petite sœur,—reprit naïvement Aurélie,—cela signifiait que maman et moi nous avions seules une tournure distinguée. Vois donc comme les éloges vous tournent facilement la tête!.... Cette réflexion là ne m'était pas venue; j'étais toute heureuse de ressembler à cette jeune comtesse si fort à la mode, et maman ne était toute glorieuse.—« As-tu entendu M. le marquis? Nous avons « l'air de dames du faubourg Saint-Germain! « Est-ce flatteur pour nous! » Enfin, papa lui-même ce ne possédait de joie, et lorsque le marquis nous eut quittées (il n'avait parlé qu'à nous), papa est accouru nous dire en se frottant les mains :—Vous ne savez pas, on est furieux dans le bal, j'entends répéter de tous côtés : « Ravalé, « rité, c'est inconcevable! le marquis ne parle « absolument qu'à madame et à Mlle Jouffroy, « le comte n'a dansé qu'avec celle-ci! Il n'y « en a que pour elles! Il paraît que les autres « personnes ne sont pas dignes d'attirer l'attention de ces hauts et puissans seigneurs! »—Et papa répétait en se frottant les mains : C'est délicieux! tout le monde est furieux contre vous deux,—on vous lance des regards furibonds!

—Alors, chère sœur, je ne comprends pas que le dépit, comme tu le disais tout à l'heure, t'ait fait quitter le bal. Puisque maman et toi vous excitiez tant d'envie, vous aviez dû, ce me semble, prolonger le plaisir de votre triomphe.

L'accent d'Aurélie, lorsqu'elle eut entendu son premier embarras au sujet de ses confidences, était devenu libre et enjoué : mais, en ce moment, la jeune fille rougit de nouveau, sa figure prit une expression de légère mélancolie et les lèvres, elle étouffa un soupir et reprit ainsi :

—Je n'ai, petite sœur, te raconter ce qui est arrivé. M. le comte de Villetaneuse m'avait invitée à une seconde contredanse. Il se montra plus aimable encore que pendant la première. Venu par hasard chez les Richardet, il m'ait paru malheureusement peu rencontrer d'ailleurs.... Il nous trouva, maman et moi, placées dans cette société peu digne de nous.... Enfin, tout cela était si gracieusement exprimé, avec un accent.... un regard.... tiens, petite sœur, je n'ai vu à personne ce regard-là... de grands yeux noirs..... à la fois si hardis et si doux!

Aurélie, rêveuse, s'interrompit un moment et reprit bientôt :

—Marianne, est-ce que je t'ai dit qu'il était brun?

—Non, ma sœur.

—Eh bien! il est brun; ses cheveux, d'un noir de jais, bouclent naturellement; il est un peu pâle.... c'est si distingué, la pâleur!.... et puis, il a des dents comme des perles.... et un sourire.... tu ne peux imaginer un plus ravissant sourire!

Aurélie, pensive, s'interrompit encore, puis elle ajouta en étouffant un soupir :

—M. de Villetaneuse, après m'avoir fait danser une seconde fois, venait de me reconduire à ma place, lorsque.... mais, rougissant de dépit à ce souvenir, la jeune fille ajouta, avec une expression de dédain et de sourde irritation :—Tu connais cette petite effrontée de madame Bayeul, qui a toujours des toilettes si extravagantes, et dont le mari est un ancien usurier, nous a dit mon père?

—Je n'ai jamais vu madame Bayeul....

—C'est vrai, chère Marianne, tu ne viens jamais avec nous dans le monde......Hé bien! figure toi une petite femme qui, en vérité, je ne sais pourquoi, passe pour être assez jolie, car elle n'a pour elle que sa mine effrontée, ses yeux hardis, et ses cheveux presque roux, qu'elle porte en anglaises d'une longueur ridicule; du reste, toujours décolletée d'une manière indécente, sous prétexte qu'elle a une très belle peau, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, puisqu'elle est rousse. Enfin, voilà la femme. Elle avait voulu sans doute arriver, ce soir, tard au bal, afin d'y produire plus d'effet! Elle entre donc suivie de son mari (je ne comprends pas non plus comment M. Richardet reçoit chez lui un usurier), et sitôt qu'elle aperçoit M. de Villetaneuse qui me reconduisait à ma place, cette madame Bayeul,—c'est, en vérité, l'effronterie en personne!.....—se pend au bras de M. de Villetaneuse, en s'écriant, afin d'être entendue de tout le monde : « Mon cher comte!—Son cher comte!—reprit Aurélie avec indignation,—a-t-on l'idée d'une pareille familiarité!—Mon cher comte, vous ne connaissez personne ici; je m'empare de vous pour toute la soirée;.... je ne vous quitte pas. »—Dis, Marianne, est-ce assez d'impudence!

—La conduite de cette dame me semble, ainsi qu'à toi, peu convenable.

—Ah! petite sœur,—reprit tristement Aurélie, dont le limpide et beau regard se voilait encore d'une larme à ce souvenir,—j'ai été punie de mon triomphe d'un moment; ces personnes, d'abord si contrariées de voir le comte et son oncle uniquement occupés de maman et de moi, commencèrent à chuchoter, à sourire d'un air méchant, en voyant cette effrontée de madame Bayeul accrochée au bras de M. de Villetaneuse. Les jeunes gens que j'avais refusés ricanaient aussi......les larmes me sont venues aux yeux. Heureusement maman causait en ce moment là avec madame Richardet et n'a pas remarqué ma vive contrariété. Enfin, prétextant une migraine, j'ai désiré quitter le bal. J'avais le cœur si gros, que j'ai été sur le point de pleurer devant tout le monde.... Voilà pourquoi, petite sœur, nous sommes revenus avant minuit. Avoue qu'il est fâcheux de voir finir ainsi une soirée si heureusement commencée!

—Sans doute; mais enfin tu oublieras cette fâcheuse fin de soirée, puisque tu ne dois plus revoir ce M. de Villetaneuse; tu te trouvais par hasard, t'a-t-il dit, chez les Richardet.

—Non, je ne le reverrai plus, c'est presque certain,—reprit tristement Aurélie.—Je ne le verrai plus......C'est dommage; il était si aimable! il ressemble si peu aux jeunes gens de notre société!

—Allons, chère sœur, ton fanatisme t'égare. Il ne peut y avoir entre ce monsieur et les autres une différence marquée....

—Cette différence existe pourtant, je t'assure. Non, il n'y a aucune comparaison possible entre le comte de Villetaneuse et les jeunes gens de notre société habituelle.

—Et puis, voyons, avoue cela à ta petite Marianne, ce monsieur est comte.... son oncle est marquis. Je gagerais, qu'en raison de leur titre, ils t'ont paru plus aimables encore?

—Peut-être bien.... un titre est toujours un titre.

—Quel avantage cela vous donne-t-il d'avoir un titre?

—Quels avantages?.... mais de très grands.

—Comment cela, Aurélie?

—Lorsque nous étions en pension et que nous venions passer à la maison quelques jours de congé, nous restions souvent avec maman au comptoir. Hé bien! s'il se présentait à la fois dans le magasin une cliente bourgeoise et une cliente titrée, baronne, marquise ou comtesse, il fallait voir l'empressement de répondre d'abord à madame la marquise ou à madame la duchesse. Tu as vu cela cent fois comme moi. Est-ce vrai?

—C'est vrai.

—Alors, petite sœur, conviens qu'il est toujours très agréable pour l'amour-propre de se voir l'objet de tant d'empressement, seulement parce que l'on est comtesse, marquise ou duchesse.

—Soit! mais enfin, lorsque l'on n'est ni marquise ni duchesse, n'est-il pas plus sage de se contenter de son sort, surtout lorsqu'il est aussi heureux que le nôtre?

—Tu as raison, petite sœur,—reprit Aurélie [illegible]

—Le pair de France et son neveu,—l'oncle est marquis, le neveu est comte [illegible]

de silence,—notre société bourgeoise en vaut bien une autre. Quoique nous ne soyons ni comtesses ni marquises, nous ne nous en amusons pas moins, nos contredanses ne chômeront pas faute de comtes et de marquis. Jamais reverrai jamais M. de Villetaneuse, s'y pensons plus. Seulement cette vilaine petite Mme Bayeul peut se vanter de m'avoir fait passer, comme on dit, un mauvais quart d'heure!.. Et là-dessus, petite sœur, délace-moi.... couchons-nous.... il est tard.

Marianne délaça Aurélie avec sa complaisance habituelle, et bientôt les deux sœurs se mirent au lit.

E. SUE.

(*A continuer.*)

DECOUVERTE IMPORTANTE

☞ Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Compound connu sous le nom de

Amer de Mortimore pour la purification du sang.

Cette agréable liqueur, qui donne une si bonne haleine et contribue si étonnamment à faire renaître les forces peut être achetée chez nous, en n'importe quelle quantité, en gros ou en détail.

Toutes les dames, les messieurs et toutes les familles de notre ville devraient l'employer.

☞ Venez chercher une circulaire.

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangemens avec les propriétaires, nous aurons toujours un fort approvisionnement de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par grosse ou par douzaine, aux plus bas prix de la vente en gros.

Plus de 1,800 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

A vendre par J. WRIGHT & Co,
19 déc—3m No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans

REVALENTA ARABICA,

De Barry Du Barry & Cie, à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

BONN, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des absorbants,—à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, les crampes des reins et de la vessie, les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.

J'ai la conviction que la Revalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.

Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. P. DUCONGE, No 39, rue de Chartres, N. O.
Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6 m

☞ Si vous souffrez du RHUME ou de la TOUX, prenez le CHERRY ANODIN EXPECTORANT de STABLER. Si vous avez la diarrhée ou d'autres maladies de ce genre, employez le remède de STABLER contre la DIARRHEE. L'inventeur ne prétend pas que ces spécifiques soient des panacées, mais on croit généralement que ce sont jusqu'ici les MEILLEURS contre les maux dont il est fait mention plus haut. Un des médecins les plus distingués de Baltimore parle en ces termes du Cherry Anodin : "Il opérera plus de guérisons qu'aucun des innombrables remèdes répandus dans les Etats-Unis." On peut se procurer, chez les agens, beaucoup d'autres témoignages de MEDECINS les MIEUX CONNUS. Toutes les familles devraient avoir chez elles ces deux remèdes afin de les employer dès que les circonstances l'exigent. Voir l'annonce que nous publions dans une autre colonne. Chaque remède se vend 50 cents la bouteille. Six bouteilles pour $2 50.

A vendre par J. WRIGHT & Co,
10 jan—1m 151, rue de Chartres

Ventes par MM. Beard & May.

24 janvier—Meubles nouveaux, tableaux à l'huile rares et de choix, argenterie et argenterie plaquée, vins, &c. &c.

25 janvier—Terrain vague et améliorés à l'encognure de l'Hôpital.... Magasin dans la rue Vieille Levée.

27 janvier—Deux Terrains de valeur pour bâtir dans le 4me district, fronts sur les rues Toulouse et Quatrième.

31 janvier—Vente à crédit libéral et sans reçu de terrains améliorés et vagues, par ordre du président de la Banque des Citoyens.

Ventes dans le mois de Février.

4 février—Succession de Marc P. Eastland.

[illegible]

☞ Pour plus amples détails, voir les annonces.

☞ Le public peut se procurer maintenant les catalogues pour la vente de beaux meubles, argenterie, vins, &c, &c, appartenant à M. G. Burke. La vente se fera mardi et mercredi prochains, par l'intermédiaire de MM. J. A. Beard & May, encanteurs. 21jv—4j

☞ La vente des domestiques, meubles, argenterie, glaces, etc. etc. de M. Burke, commencera aujourd'hui, à onze heures, à la maison du propriétaire près de la jonction de la rue Dryades et Melpomène. Les esclaves, &c. &c, de la maison seront vendus aujourd'hui, et les vins, l'argenterie, les équipages et les domestiques seront vendus demain. Le beau piano Pleyel sera vendu aujourd'hui. Le public peut se procurer des catalogues à la maison ou au bureau de MM. Beard & May, à l'Arcade.

Vente de marchandises sèches.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, 24 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peychaud & Co, 22 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 23 janvier 1854.

LA Direction de cette Banque a déclaré ce jour un dividende SEMI-ANNUEL de CINQ POUR CENT, et un DIVIDENDE EXTRA de CINQ POUR CENT, tous deux payables aux actionnaires à partir de LUNDI, 6 février prochain.

24 jan—jusq 6 R. M. DAVIS, caissier

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'à ce jour entre M. P. MALLARD et J. M. ROBINSON, sous la raison de **P. MALLARD & CO.,** est à partir de cette date, dissoute d'un commun accord.

M. MALLARD continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et se chargera de la liquidation de l'ancienne société.

P. MALLARD,
J. M. ROBINSON.

Nlle-Orléans, 23 janvier 1854. 24 janv—6f

UN PROFESSEUR de mathématiques de l'Université de France, docteur ès-sciences de la Faculté de Paris, auteur d'ouvrages divers et de mémoires académiques, se proposant de se fixer dans cette ville, désire utiliser son expérience de l'enseignement en donnant des leçons de mathématiques, élémentaires ou transcendantes, pures ou appliquées. On est prié de s'adresser chez M. Hébert, libraire, rue de Chartres 149. 24 jan—3t

PERDU,

UNE TROUSSE D'INSTRUMENS DE CHIRURGIE, renfermée dans un sac de velours bleu, portant le nom du propriétaire sur le fermoir en maillechor, et un speculum utere en maillechor, enveloppé dans du papier.

Récompense honnête à qui rapportera ces objets rue des Remparts No 120, à l'écurie de M. Millieux.

24 janv—3

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE.

250 CORDES bois de chauffage, livrables sur la batture, à McDonoghville. S'adresser à François Charles, Passage de la Bourse, No 119. 24jan—3t

C. A. BARRIERE & BROTHER,

No 20. Rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages des steamers et d'Europe, un assortiment complet de Robes pour Bals et Soirées, tels que :

ROBES Barèges Imprimées; Quadrillées; Imprimées à Volants; Fondénais à Volants;
ROBES Tulles 2 jupes; 3 ...; Crêpe riche de Paris.

Ils appellent aussi l'attention des Dames sur leurs jolis choix de
ROBES de soie Semiramis Bayadères; Gros de Naples do; Quadrillés do; Ecossaise à Volants; Damas et Brocards riche; Gros de Tours façonnés; Rasa noir et en couleurs;
FOULARDS écossais et quadrillés,
TAFFETAS do do;
GROS de Naples do;
GROS de Naples unis et glacés, changeants;
LEVANTINE, Satin à la Reine et Satin Royal noirs,
MARCELINES et FLORENCES en couleurs et velours noirs et en couleurs pour Mantelets.

[illegible]

BUNTER & IREN,

ENCOIGNURE ROYALE ET CONTI.

ONT reçu dernièrement :—
[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

BATON-ROUGE, 23 janvier.

Le comité chargé de présenter un bill de répartition a fixé à 88 le nombre des membres de la Chambre. La Nouvelle-Orléans aura 22 représentans. M. Roberts a présenté des résolutions approuvant la conduite du gouvernement dans l'affaire Koszta, et engageant le peuple à prêter main-forte à Cuba.

M. La Sere a été élu imprimeur de l'Etat.

Marché adjoint pour le Mexique.

COUTIL français de couleur, de coton,
Do do do de fil et coton,
Do do do de fil blanc,
2 caisses rubans de fil et coton blanc No 40|70,
[illegible]
vendre chez H DE GOER & RIFFLARD,
24jv 28, rue de la Douane

VINS DE CHAMPAGNE en bouteilles et demi bouteilles, en débarquement du navire Richard Morse, du Havre : 30 paniers à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
24jv 28, rue de la Douane

EN MAGASIN—Cotonnade française, Mouchoirs Madras, Coutils français de fil blanc, Do do de couleur, Do do de couleur de fil et coton, Jaconats, &c, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD, 28, rue de la Douane

CAPSULES—20,000 capsules à bouteilles pour vins, Nos 13, 14 et 15, 20,000 capsules à bouteilles, pour liqueurs, de do, reçues par le navire Wurtemberg, du Havre et à vendre par V & E MAIGNAN, 24janv 85, rue St Louis

HUILE DE COLZA :—
6 barriques huile de Colza épurée,
6 demi barriques do do do
Pour lampes, carcel et modérateur,
A vendre par V & E MAIGNAN,
24 janv 85, rue St Louis

BOUCHONS—
[illegible]
A vendre par V & E MAIGNAN, 85, rue St Louis

ATTENDUS par les prochains arrivages du Nord : 150 douzaines cravattes soie de *Florence*, assorties, 12 pièces de velours noir.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co
9 et 10 Jefferson

ESSENCE ET OPIUM—200 livres essence de Bergamotte véritable; 200 livres essence de Limon pure; 100 do do de Portugal do
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co.
9 et 10, Jefferson

OPIUM de Smyrne et d'Egypte—5 boites opium 1re qualité, attendu et à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co.
9 et 10 Jefferson

CHAPEAUX de paille d'Italie—3 caisses attendues et à vendre par LANAT A, GANDOLFO & Co,
9 et 10 Jefferson

MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3—400 caisses assorties, maquereaux grands et petits, à vendre par JOS H MARKS & Co,
76 & 78, rue des Magasins

CAFÉ de la Havane, de Rio, de Java et de Moka—2000 sacs, à vendre par JOS. H. MARKS & Co,
76 et 78, rue des Magasins

SAVON—2000 caisses marques de Livermoore et de Winchester, à vendre par JOS H MARKS & Co,
76 & 78, rue des Magasins

[illegible]

Ventes dans le mois de Février.

[illegible]

AMEUX,

ENCOIGNURE STE ANNE ET CHARTRES MAISON PORTALEA.

[illegible] robes de barège à volant, [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 22 de janvier 1854.

AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co, ont transféré leur magasin de la rue de Chartres Nos 19 et 21 à la rue du Canal, No 80.

BOIS DE CHAUFFAGE.

SIX CENTS cordes de BOIS DE CHAUFFAGE, frêne et chêne, à vendre en gros seulement, par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse

UNE négresse créole nommée Nancy, âgée d'environ 32 ans, parfaite cuisinière, et pâtissière; excellente blanchisseuse et repasseuse, parfaitement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi; en outre de lui avoir aussi vendre.

A vendre.

UNE négresse créole, de 23 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, et repasseuse, parfaitement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi.

J B DERREY.

MAGASIN DE TAPIS,

23, Rue de Chartres.

Importation directe par voie directe.

TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles—Ainsi, un assortiment complet de tapis velours trois plis, Bruxelles, Ingrain et Vénitiens, Tapis à mettre en laine et en toile, barres d'escaliers, stores, tapis de table et de piano, étoffes en crin, batiste, &c. &c.

[illegible]

A. BROUSSEAU & Cie.

Indiennes claires et Jaconats.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les articles ci-dessous qu'il vendra à des prix très modérés :

20 caisses indiennes couleurs claires très marquées; 1000 pièces bon couleurs;
2 caisses coutil de fil;
[illegible]
LOUIS DUCOURNAU,
No 25, rue de Chartres.

AVENDRE en magasin—250 barriques vin rouge bon ordinaire;
[illegible]
X LAMBERT,
No 62 rue des Magasins

Demande de Domestique.

ON désire louer une bonne domestique de maison pour un petit ménage, s'adresser à
J. BOULANGER,
Rue de Chartres, No 109, au premier.

A vendre pour cause de départ.

UNE Grocerie bien fournie de marchandises avec une bonne clientelle. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux. Encoignure Condé et Hôpital.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux :
100 barriques vin rouge;
300 caisses vin rouge, à vendre par
Fdo DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée

RECU par le navire Mount Washington venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés :
26 barils vinaigre de vin blanc;
16 barriques vin rouge;
216 caisses vin rouge.
Fdo DE FUENTES & Co,
5 jan—6 22 Vieille Levée

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE.

La seule permanente depuis 1833, rue St-Louis, No 168.

LE soussigné, n'ayant pas assez de colporteurs pour servir ses pratiques des quatre parties de la ville, invite les propriétaires de groceries à s'approvisionner chez lui avec l'avantage de renvoyer toutes les bouteilles invendues ou détériorées.

[illegible]

L. EVEN.

HUILE—HUILE.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir 150 paniers huile d'olive clarifiée, supérieure à toute celle qui a été importée ici jusqu'à ce jour, à vendre par FERDOS FRERES,
21jv 247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine

DIVERS—
150 barriques vin de Bordeaux ordinaire;
[illegible]

P. Durel & Co.,

LIBRAIRES, IMPRIMEURS ET RELIEURS

No 22 RUE DE CHARTRES.

ENCOIGNURE DE LA RUE DE LA DOUANE

[illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, 23 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de Directeurs aura lieu à la banque, lundi 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

RICHARD RELF,
23 janv—6f jusq 6 Caissier

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 21 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque qu'une élection de douze Directeurs pour l'année 1854 aura lieu lundi, 6 février prochain, au No 171, rue du Canal.

Par ordre de la Direction,
GEO. A. FRERET,
23 jan—jusq 6 f Caissier

G. BURKE,

A TRANSPORTÉ ses bureaux du No 145, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasins, au premier.

☞ Entrée par la rue du Canal. 21janv—30

A VENDRE.

UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de jeu, moulin à sucre de vingt-huit pouces de diamètre, quatre pieds et demi de long, d'une construction récente garantie, et en parfait état pour travailler.

Chaudière à vide et pompe à vide, deux chaudières à double fond et une chaudière à évaporation. Le tout entièrement neuf, et plusieurs chaudières à sucre de dimensions assorties.

S'adresser à W. & D. URQUHART,
ou à ROBERT PURGUSSON,
Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée.

AVIS.

UNE personne d'un certain âge, possédant d'assez grandes connaissances commerciales, et familière avec les produits principaux des Deux Mondes, désirerait trouver une place à la Nlle Orléans ou ailleurs. Elle se transportera partout où on le désirera. Elle peut se charger d'une correspondance, tenir des livres, etc., et est prête à fournir toutes les recommandations nécessaires. Elle sait le français, l'italien et un peu d'espagnol.

S'adresser à M. J Turpin, joaillier, au coin des rues Chartres et Bienville, No 65. 21 jan—3t

MAGASIN A LOUER.

LE magasin No 54, rue de la Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti, maintenant occupé par M. et Victor Barrett, et libre le premier février 1854. Pour les conditions s'adresser à
FRANCISCO TIO,
21jv—10 Rue Ste-Anne No 56

A VENDRE une grocerie bien assortie et dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à M. Gaspard Theurer, rue de la Nouvelle Levée, entre Quartier et Hopital, No 19.
21jv—7f.

A VENDRE.

Une belle maison avec terrain et dépendance située dans le 1er district de la Nouvelle-Orléans, et formant l'encoignure des rues Félicité et Constance.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de la vente et du plan de la propriété à
L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres No 115

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir :
150 barriques St-Vincent de Paul;
100 do supérieur Médoc;
100 do Macon;
50 do St-Julien;
700 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc;
50 do véritable absinthe suisse, E. Penot;
30 do abricots à l'eau de vie;
40000 cigares de Brême, 1re qualité;
1000 demi boites sardines;
1000 quarts do do;
150000 bouchons qualités diverses
Par L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres, No 115

PARFUMERIE! PARFUMERIE!!

Parfumerie française.

NOUS venons de recevoir par le navire Mortimer Livingston, du Havre

Le renouvellement de notre assortiment de Parfumerie française, que nous garantissons des premières maisons de Paris, telles que :

Lubin, Guerlain, Violet, Piver, Pinaud, Monpelas, de la Brière Vincent & Leistner.

[illegible]

Changement de domicile.

PORREE & GIRARD ont transféré leur bureau du No 7 rue St-Louis au No 134, rue Dumaine.

CLASSE DU SOIR.

MONSIEUR JEGOU a l'honneur d'annoncer aux parents et aux jeunes gens, que sa classe du soir sera ouverte à partir du 1er février.

Anglais, Français, Calcul, Ecriture, &c.

Prix : $5.

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE,

Etablie en 1840, rue Ste-Anne, No 117,

Entre Bourbon et Dauphine.

LE soussigné annonce au public de cette ville, aux restaurateurs, hôtels et maisons bourgeoises, qu'il est prêt à les servir, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, de la moutarde de sa fabrique.

[illegible]

9 janv—1m F. BESSIN.

Mme E. FOURNIER,

Rue Bourbon, No 22,

A L'HONNEUR d'informer les dames de la Nlle-Orléans qu'elle a dernièrement reçu de France une première couturière sortant d'une des meilleures maisons de modes de Paris, et qui mérite tous égards de faire l'attention des dames élégantes de notre ville.

[illegible]

FROST & Co,

Rue des Magasins, No 19, Nlle-Orléans.

OFFRENT EN VENTE

BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 15juil—tlj

EN magasin et à vendre par les soussignés :
540 barriques bon rouge ordinaire,
75 do vieux vin pour familles,
50 barils vin blanc, haut Barsac et Haut Sauterne,
250 caisses vieux vin rouge Côte Rotie,
160 barils imitation madère,
50 demi do véritable madère,
30 caisses muscat de Frontignan,
60 do Vermouth qualité supérieure,
70 paniers bouteilles vides 22 onces,
30 caisses eau de fleurs d'orange,
25 balles bouchons courts et longs,
3 do do pour fioles,
5 do do pounes à damejeannes,
3,500 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons.
PAUL JUGE FILS & Co.
21 jan 27, rue St Louis

HUILE D'OLIVES A. Crose—200 paniers huile en grandes et demi bouteilles, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
21 jan 27, rue St Louis

EAU DE VIE—40 quarts Cognac fine champagne des marques suivantes "Union Vineyard Proprietors," "Alex. de Montezuma 1840," "L. Duran, "Champagne," à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
21 jan—4 27, rue St-Louis

Dentelles Valenciennes, &c.

EN débarquement du navire Geo F. Patten, capt. Delano, du Havre :
1 caisse contenant dentelles valenciennes, mouchoirs batiste brodés et devants batiste pour chemises à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
7jv 27, rue St-Louis

LIQUEURS DU PAYS—En débarquement :
30 barils eau de vie, âme preuve.
30 do do par de New-York.
20 do genièvre do do.
30 do whiskey Monongahela.
Le tout triplement distillé
A vendre par A. DELAMARE,
17 déc No 9 rue Bienville

EN MAGASIN—50 barriques vin rouge Bordeaux;
50 barriques vin rouge Borgeaux;
35 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin blanc do
250 caisses Vermouth La Neilly Fils;
20 do do Turine;
150 paniers huile Plaguiol;
100 caisses do do;
200 do vin Muscat Frontignan;
200 do caissons Marseille;
40 barils Malaga doux et sec;
100 caisses Absinthe, Yersin Lecoultre & La Neilly Fils;
25 barils vin Oporto doux;
10 caisses fruits à l'eau de vie;
20 balles bouchons divers.
A vendre par ANT GIRAUD,
18jv 44, Vieille Levée

EN débarquement du navire Chas. Cooper, venant de Bordeaux :
40 barriques vin rouge, bon ordinaire, à vendre par N CURIEN,
12 déc 22, rue Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné :
[illegible]
PAUL LACROIX,
13jv 13, rue Toulouse

NOUVELLEMENT reçu par le navire Ellis, de Marseille—[illegible]
ANT GIRAUD,
13jv 44, Vieille Levée

Avis d'Encan.

J. EUGENE TOURNE, Encanteur et Estimateur, a transféré son bureau au No 95, rue Common, vis-à-vis le Verandah, où il donnera toute son attention à la vente de propriétés, esclaves, marchandises, magasin et avaries, successions, &c.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 90,

Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 139, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.

☞ Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres...... $1 à 5 par jour,
Chambres pour les esclaves...... $1 " "
Salles pour les esclaves...... $1 " "

☞ Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.

☞ Les ordonnances des médecins sont exécutées avec soin. 1er juil

Livres! Livres! Livres!

L'ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de livres écrits en différentes langues, et les meilleures grammaires et dictionnaires anglais, espagnols et allemands, se trouve à la

Librairie Franklin,

No 12, rue St-Pierre, en face de la Place Jackson.

Grande collection d'ouvrages anglais, comprenant ouvrages littéraires, livres pour les collèges et les écoles, revues, publications à bon marché, etc., nouveaux et de seconde main.

Achat, à des prix raisonnables, des ouvrages de seconde main.

Les personnes qui désirent acheter des GRAVURES et des LITHOGRAPHIES magnifiques sont priées de s'arrêter à la LIBRAIRIE FRANKLIN avant d'aller ailleurs. Tout s'y vend à meilleur marché.—Un assortiment complet de

Livres en blanc et fournitures de bureaux.

Ainsi qu'un grand nombre d'autres articles à des prix très raisonnables.

Le soussigné imprime en anglais, français et allemand des livres, pamphlets, etc., promptement et avec soin. Les ordres sont reçus à la Librairie Franklin ou à l'imprimerie, au premier.

19 jan JOSEPH COHN, propriétaire.

Magnétisme.

Madame ALLUARD,

Somnambule Française,

A l'honneur de prévenir le public qu'elle donne chez elle, rue Bourbon, 326, des consultations sur toutes les maladies, de 10 heures A M à 3 heures P M. Le sieur Alluard, pour donner preuve de la grande lucidité de sa dame comme somnambule, donnera trois séances chaque semaine, où il prouvera la réalité du phénomène et curieux et tout contenté jusqu'à ce jour de

VISION

malgré l'occlusion la plus parfaite des yeux. Ses séances auront lieu le mardi, le jeudi et le samedi, à 6 1/2 heures du soir.

Prix d'entrée : 50 sous.

☞ Mme et M ALLUARD sont à la disposition du public pour toutes séances ou soirées qui leur seront demandées dans notre ville.

N. B.—Il y aura des places réservées pour les dames. On devra se procurer des cachets à l'avance au domicile de professeur. 11 janv—3m

Avis aux amateurs d'Horticulture.

M. MAGNE horticulteur, fleuriste, et membre de la société d'horticulture de France, a l'honneur de prévenir les amateurs d'horticulture qu'il vient d'arriver en cette ville avec une très belle collection de plantes à fleurs et d'ornement, savoir : Camélias—Rhododendrons, Azalées, &c. &c.

[illegible]

Nouvelle Orléans, 17 janvier 1854.

A une assemblée des souscripteurs au fonds capital de la "Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane," tenue ce jour, les personnes suivantes ont été nommés Directeurs :

[illegible]

Par ordre, G. W. RACE, président
19 janv—6 Geo A FOSDICK, secrétaire

Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1854.

A l'élection annuelle de Directeurs de l'institution tenue lundi, 9 du courant, les personnes suivantes ont été dûment élues pour servir en qualité de directeurs durant la présente année.

JOHN PEMBERTON, P FOUTS,
O D GAILLARD, P MASPERO,
LEVI PEIRCE, B O VIGNAUD,
G MILTENBERGER.
JOHN PEMBERTON.
11janv—15 Président

Compagnie d'Assurances des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1854.

A une réunion du Conseil de Direction tenue aujourd'hui un dividend semestriel de dix pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir de mercredi, 11 du courant.

10jan—10 JOHN PEMBERTON, Président

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1854.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu, au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.

EUG. ROUSSEAU.

ASSURANCE.

Succursale de l'agence d'assurance C. C. Lathrop, No 90, rue du Camp, No 178, RUE ROYALE.

LE soussigné ayant été nommé agent pour le Deuxième District, est prêt à assurer contre les pertes ou avaries occasionnées par le FEU, et contre les risques sur la mer et les rivières. Assurance sur la vie des personnes blanches et des esclaves.

CHAS. T. DE ARMAS.

Bureau de De Armas & Layton,
3 jan 178 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle des Directeurs aura lieu à la Banque LUNDI prochain, 23 du courant, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

17jan R. M. DAVIS, caissier.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853.

A une assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 171, rue du Canal.

Par ordre de la direction,
GEO. A. FRERET
3 jav Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1853.

DES paiements seront dus par les actionnaires de cette institution, de :

$5 par action le 10 janvier prochain et de
25 " le 10 février "

A la maison de banque, No 121, rue du Canal.

Les actionnaires ayant des dividendes à recevoir de l'ancienne banque peuvent faire le premier paiement ou les deux au moyen d'un ordre en faveur de cette banque pour le montant desdits dividendes.

P. N. WOOD
3 janv—3ps jusq. 12 fev Caissier

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle Orléans, 2 janvier 1854.

LES livres nécessaires ayant été reçus, cette agence est prête à payer le reste des certificats de primes de 1850, et trente-six pour cent sur ceux émis en 1851.

L. MATTHEWS,
Agent

Mme ROBERT,

No 156, RUE ROYALE ENCOIGNURE TOULOUSE.

A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages, un assortiment complet et varié de **Modes et Nouveautés**, provenant des meilleures maisons de Paris, consistant en **Chapeaux et Capottes**, de velours, soie, **Mantelets, Manteaux, Pelisses**, nouveau genre, **Voiles** de dentelles, **Broderies**, Coiffures, Eventails, Rubans, Fleurs artificielles, &c.

Mme Robert, par le bon goût qui a présidé au choix de ses modes et nouveautés, ainsi que par ses prix modérés, espère mériter le patronage qu'elle sollicite.

16 jan—1m

BAINS!—BAINS!—BAINS!

A VENDRE, avec la clientèle, la magnifique maison de bains connue sous le nom de **Bains de la Louisiane**, située au No 119 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. On peut prendre toutes sortes de bains dans l'établissement, qui est amplement pourvu de toutes sortes d'appareils.

[illegible]

BARILS A MELASSE A VENDRE

LE soussigné tonnelier et marchand de barils, a constamment en mains un grand assortiment de barils et demi barils en bois de cyprès, à vendre aux plus bas prix du marché.

F. FLEURY,
Rue St Pierre, entre Robertson et Claiborne

[illegible]

Café à vendre.

UN bel établissement connu sous le nom de NAT CHEZ EXCHANGE, à l'encoignure Poydras et Nouvelle-Levée, avec un bail de deux ans. S'adresser à MAILLOT & COLARD
5jan—1m 12 rue Crossman

ETABLISSEMENT A VENDRE.

UN magasin de grocerie, verrerie, faïencerie, &c, situé à Donaldsonville, dans le meilleur point de la ville.

A vendre pour cause de départ.

Pour les conditions, s'adresser à M. J. V. Jules à Donaldsonville.

Et pour plus amples informations, à M. F. JAUFROID, No 62, rue de Chartres.

Vêtements d'hommes et d'enfants,

34, rue de Chartres,

MARCHANDISES NOUVELLES,

Importation directe.

LAGAY & LECANU, 34, rue de CHARTRES, ont en magasin un très grand assortiment de confections d'hiver, pour hommes et enfants, de France et du Nord et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.

17 déc

AVIS.

LA Société existant entre les soussignés étant expirée par limitation du terme assigné, est dissoute d'un commun accord.

Notre sieur GUSTAVE POREE demeure chargé de la liquidation.

GUSTAVE POREE,
LEON GIRARD.

Nlle-Orléans, le 3 janvier 1854. 4janv

108, ROYALE, 108

MARCHAND TAILLEUR.

LE soussigné, de retour de France, informe sa clientèle et le public qu'il vient de recevoir par les navires Ashland et R. H. Dunnen, les articles nouveaux qu'il offre à vendre à bon marché, savoir :

Casimirs couleurs, draps noirs pour pantalons, Draps noir pour habits et redingotes, Satin-laine pour pantalons, Draps couleur, drap nouveau genre, Oléagineux, cravattes, chaussettes, bretelles, etc.

Attendu par le Sea Queen, du Havre, habits et redingotes en drap (Cromwell et Talma), velours soieries et matelassé pour gilets.

J. CASBERGUE,
31 oct 108, Royale.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux :
200 barriques vin rouge, bon ordinaire, à vendre par BOYER FRERES, V BENQUET & Co
4jan Enc. Moreau et Mandeville

ATTENDU par le navire Claiborne, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés :
96 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles.
BOYER FRERES, V. BENQUET & CO.
26nov Enc. Moreau et Mandeville, 3e Dist

F. A. GONZALES,

Marchand de Foin, Maïs, Avoine, etc.

No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville.

A constamment en mains de l'avoine d'Egypte pour pour vaches, pommes de terre pour plants et Guano du Pérou. 27 janv—1an

JULES BOULENGER,

Rue de Chartres No 100, (AU PREMIER.)

A REÇU par les derniers arrivages de France un assortiment de peignes à retaper, buffle, imitation buffle, et imitation écaille, de toutes grandeurs.

Ainsi que cent douzaines peignes impératrices, en écaille fondue, qu'il offre à vendre en gros seulement et aux prix les plus limités.

Une caisse velours découpés à dents et unis de tous les numéros, ruban satin broché et gros de Naples, parapluies et demi-parapluies soie de diverses couleurs, gants de peau couleur et noir, en batiste, pour dames, fleurs artificielles pour parures de bal, ainsi qu'un assortiment de mercerie.

Madame Jourdan, ci-devant Madame Gonnelien.

No 134, rue Ste Anne.

POMMADE POUR LES CHEVEUX.

MME JOURDAN a l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours à son établissement No 134, rue Ste Anne, encoignure Dauphine, une Pommade qui noircit les cheveux et les fait pousser promptement.

Le grand nombre de personnes qui ont été à même de juger de la vérité de Mme Jourdan, par un emploi constant de cette pommade, offre une des meilleures recommandations au public. Cette Pommade est composée seulement de substances végétales et non minérales.

☞ Mme Jourdan est la seule fabricante de cette pommade. 13mars—1an

Bottes, Souliers et Brodequins.

—Actuellement en magasin, un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, convenables au débit de la campagne et de la ville, à vendre par G. W. DUNBAR,
13jv 5, rue des Magasins

Chapeaux—Actuellement en débarquement des navires Atlantic et Crescent City de New-York, un assortiment complet de chapeaux en soie, fourrures et laine, ainsi que des chapeaux noirs et feuves, de divers genres et qualités, convenables au débit de la campagne et de la ville, à vendre par
D. W. DUNBAR,
13jv 5, rue des Magasins

Chapeaux—Chapeaux.

Chapeaux de soie et de laine de toutes qualités, à vendre par J. M. GOULD & CO,
15oct 4, rue des Magasins.

Changement de domicile.

B. TALAMON a transporté son magasin et son bureau du No 185 au No 181 rue Royale. 9nov

TOUJOURS en magasin—Un fort approvisionnement de véritable CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin, à vendre par
Fdo DE FUENTES & Co,
5 jan—1an 22, Vieille Levée

VOORHIES, GRIGGS & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

No 15, RUE TCHOUPITOULAS,

NLLE-ORLEANS.

B. F. Voorhies, 1 juillet
R. Garens,
Ass. Z. Geraldin L. F. MAXENT.

CAVELIER & MAXENT.

Rue Royale, No. 160,

INFORMENT le public qu'ils continuent de tenir un ... [illegible]

EN débarquement du navire Sarah Bridge, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge Queshey,
15 do do C C La Mission 1847,
100 caisses do C C La Mission, 1841, 44 et 46, à vendre par CAVELIER & MAXENT,
18oct 160, rue Royale.

[illegible]

[illegible]